



La Bruyère
Commune Citoyenne

**COMMUNE DE LA BRUYERE
ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL**

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation
Art L1122-17 Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu **le jeudi 28 novembre 2019**, à 19 H 30, **à la Maison des Citoyens**

Le Directeur général,

Y.GROIGNET

Le 20 novembre 2019

Le Bourgmestre,

Y.DEPAS

EN SEANCE PUBLIQUE :

1. Procès-verbal de la séance du 7 novembre 2019 : Approbation
2. IMIO : Proposition d'un candidat Administrateur suite à une démission : Décision
3. INASEP : Comité de contrôle du service d'aide aux associés : Désignation d'un représentant communal effectif et de son suppléant : Décision
4. Budget du CPAS : Exercice 2019 : Modification budgétaire n° 2 : Services ordinaire et extraordinaire : Approbation
5. Royal Namur Vélo : Octroi d'un subside : Décision
6. Service des travaux : Achat de petits outillages : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
7. Patrimoine communal : Acquisition de matériaux pour l'aménagement partiel d'une voirie : Section d'Emines : Décision
 - a) Cahier des charges

- b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
8. Patrimoine communal : Achat de matériaux pour l'équipement de l'entrepôt du service des travaux : Section de Villers-Lez-Heest : Décision
- a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
9. Patrimoine communal : Remplacement des châssis d'une implantation scolaire : Section d'Emines : Décision
- a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
10. Patrimoine communal : Rénovation du parking d'une implantation scolaire : Section de Saint-Denis : Décision
- a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
11. Patrimoine communal : Remplacement des châssis des locaux d'un club sportif : Section d'Emines : Décision
- a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
12. Patrimoine communal : Remplacement de la chaudière de l'infrastructure d'un club sportif : Section d'Emines : Décision
- a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
13. Service environnement : Acquisition d'un tracteur tondeuse : Décision
- a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
14. Service environnement : Achat de 2 souffleurs : Décision
- a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
15. Service des travaux : Acquisition d'une lame de déneigement : Décision
- a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
16. Service des travaux : Achat de matériel de signalisation : Décision
- a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché

17. Patrimoine communal ; Réfection du revêtement de diverses voiries : Section de Meux :
Décision
- a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
18. Patrimoine communal ; Placement d'un ensemble de jeux : Section de Bovesse : Décision
- a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
19. Patrimoine communal ; Aménagement de sites à risque d'inondation : Décision
- a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
20. Patrimoine communal ; Conception et réalisation de la construction de l'extension d'une implantation scolaire ; Section d'Emines : Décision
- a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché

COMMENTAIRES

1. /

2. Le 25 avril 2019, le Conseil, suite à son renouvellement intégral le 3 décembre 2018, a désigné ses représentants dans les Assemblées générales des différentes Intercommunales dans lesquelles la Commune est associée.

Pour IMIO, il a également proposé la candidature de Madame R. Vafidis et de Monsieur J.-M. Toussaint à la fonction de membre du Conseil d'Administration.

Par courrier du 18 novembre 2019, ce dernier a annoncé sa volonté de démissionner de son poste d'Administrateur dans un souci de meilleure répartition des mandats au sein du groupe PS.

Celui-ci sollicite que soit appuyée la candidature de Monsieur T. Chapelle pour occuper le siège ainsi libéré.

3. L'intercommunale INASEP a créé en son sein un Comité de contrôle des bureaux d'études, qui est un organe consultatif mis en place afin de pouvoir présenter aux représentants des Communes affiliées, les différentes dispositions en matière de gestion, de fonctionnement et de tarification de l'activité des dits bureaux.

La nouvelle répartition des sièges au Conseil Communal au soir du scrutin électoral du 14 octobre 2018, nécessite la désignation de nouveaux représentants communaux à savoir un membre effectif et un supplément.

4. Voir annexes

5. Monsieur C. Bouillot, Président du Royal Namur Vélo, demande, comme chaque année, un subside communal de 1.000,00 € destiné à financer partiellement l'organisation de compétitions cyclistes à La Bruyère.

Il est proposé d'accorder à nouveau cette aide financière pour cette journée de promotion du vélo qui s'est tenue le 2 juin 2019.

6. Le service des travaux désire se doter de petits outillages nouveaux en remplacement de l'ancien matériel défectueux et usé, dans un souci de plus grande efficacité et rapidité des prestations à accomplir.

Par ailleurs, il envisage de s'équiper d'équipements supplémentaires tels notamment une caméra destinée à l'inspection des canalisations et autres tuyauteries.

Le devis estimatif s'élève à 70.000,00 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

7. Le 7 novembre 2019, le Conseil a marqué son accord sur les termes de l'accord intervenu entre les Autorités bruyéroises et namuroises quant à l'égouttage des immeubles de la rue de Vedrin sise sur les 2 Entités.

Afin de respecter ses engagements, la commune de La Bruyère doit compléter le réseau de canalisation existant de sorte qu'il s'avère nécessaire de procéder à l'acquisition d'éléments en béton à cette fin. Par ailleurs, il importe également de créer un trottoir.

Le devis estimatif atteint 55.000,00 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

8. Le réseau d'égouttage de l'entrepôt du service des travaux à Villers-Lez-Heest se distingue par sa grande vétusté à laquelle il y a lieu de remédier avec la préoccupation concomitante de doter cette infrastructure de 2 citernes d'eau de pluie de 10.000,00 litres chacune afin de pouvoir alimenter une zone de lavage de véhicules.

Le devis estimatif s'élève à 35.000,00 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

9. Il s'avère nécessaire de remplacer tous les châssis et portes de la partie avant de l'école d'Emines de manière à permettre une meilleure isolation thermique de ces bâtiments ainsi que de substantielles économies d'énergie.

Le devis estimatif global avoisine 95.000,00 € TVAC financé à hauteur de 76.000,00 € par des subsides UREBA.

Mode de marché : procédure négociée.

10. Le parking de l'école de Saint-Denis se trouve dans un état de vétusté tel que son utilisation tant par les piétons que les véhicules s'avère dangereuse.

En outre, la sécurisation du site est indispensable vu la proximité immédiate de la RN 912.

Le coût de cette rénovation est estimé à 60.000,00 € TVAC

Mode de marché : procédure négociée.

11. Les infrastructures du club de football d'Emines sont dotées de menuiseries extérieures, châssis et portes, qui présentent d'évidents signes de fatigue extrême due à leur âge voire aux dégradations commises lors de tentatives d'effraction.

Le remplacement de ces éléments se justifie aussi par le souci de procurer à leurs utilisateurs un plus grand confort issu d'une meilleure isolation thermique génératrice de conséquentes économies d'énergie.

Le devis estimatif flirte avec 70.000,00 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

12. Complémentaire aux investissements prévus au point précédent, il est souhaité, toujours dans la logique de maîtriser les coûts énergétiques de ces bâtiments de grande taille, de substituer à la chaudière actuelle de l'US Emine, vieillissante au point de ne plus atteindre le rendement requis, un nouvel équipement à meilleur rendement.

Cet investissement est évalué à 21.000,00 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

13. Le tracteur tondeuse utilisé actuellement pour l'entretien des terrains de football de l'US Emine d'une part, et du parc communal d'autre part, commence à générer des frais d'entretien et de réparation, de plus en plus récurrents et très élevés.

L'acquisition d'un matériel neuf s'avère raisonnable.

Le devis estimatif avoisine 60.000,00 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

14. Afin d'assurer à la fois une plus grande sécurité des utilisateurs du matériel de fauchage et une propreté accrue des abords des lieux ainsi entretenus, il est proposé d'acquérir 2 souffleurs à placer à l'arrière des tracteurs utilisés pour ce type d'activités, afin de rejeter les herbes coupées sur les bas-côtés et non sur les voiries.

Le devis estimatif avoisine 18.000,00 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

15. Dans l'optique d'optimiser les interventions du service des travaux par conditions climatiques hivernales, il est envisagé d'acquérir une lame de déneigement supplémentaire.

Le devis estimatif avoisine 17.500,00 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

16. Afin de concourir à la sécurisation des utilisateurs, particulièrement les plus faibles, des voiries communales, il est suggéré de procéder à l'achat d'accessoires de celles-ci tels que des panneaux de signalisation, des miroirs, des bollards et des balisettes.

Le devis estimatif s'élève à 30.000,00 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

17. Le revêtement de certaines voiries nécessite la réalisation d'un fraisage et la pose d'une nouvelle couche hydrocarbonée de manière à permettre notamment un plus grand confort des

utilisateurs ainsi qu'un écoulement parfait des eaux vers les avaloirs. Sont concernées la rue Désiré Bolain et une partie de la rue du Village à Meux.

Le devis estimatif approche 39.000,00 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

18. Le Ministre régional R. Collin a lancé, lorsqu'il exerçait ses compétences dans le domaine de l'agriculture, un appel à projet destiné à promouvoir le bien-être, la convivialité et les liens intergénérationnels en milieu rural.

Le 7 mars 2019, la commune de La Bruyère répondait à cette invitation ministérielle par le biais de l'introduction d'un dossier relatif à la création d'un petit espace intergénérationnel sur la place Séverin à Bovesse.

Le 15 juillet 2019, elle était informée de l'octroi d'un subside de 15.000,00 € pour l'aider à financer son projet dont le coût global était estimé à 33.000,00 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

19. La récurrence récente de la survenance d'inondations liée plus que certainement au réchauffement climatique, dans une commune relativement épargnée jusqu'alors par ces phénomènes naturels, a incité les Autorités communales bruyéroises à consacrer leurs efforts à la lutte contre ceux-ci.

Dans le cadre de ce combat, certains sites plus sensibles feront l'objet d'aménagements pour la réalisation desquels l'achat de divers matériaux s'avère indispensable.

Le devis estimatif atteint 50.000,00 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

20. Le 7 novembre 2019, le Conseil marquait son accord sur le projet d'extension des infrastructures de l'école d'Emines par la création de 7 classes.

Le devis estimatif annoncé était de 1.256.000,00 € TVAC financé pour partie par subsides (900.000,00 €) du Fonds des Bâtiments scolaires et le produit espéré de la vente des conteneurs-classes (entre 100.000,00 € et 150.000,00 €).

Ce dossier nécessitait la remise d'un avis préalable du Directeur financier, qui n'avait pas été sollicité.

Pour cette raison, il y a lieu de le représenter accompagné cette fois de l'avis requis afin de ne pas risquer de compromettre l'obtention d'un accord des Autorités de tutelle et subsidiaire sur ledit projet.